

### Réunion téléphonique du 24 janvier 2019

#### P.V. n° 22

**Présidence** : M. GUIGNARD.

**Présents** : MM. BOESSO - CHARBONNIER.

**Administratifs** : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

\*\*\*\*\*

## CHAMPIONNATS

### SENIORS REGIONAL 2

Match n° 20453774 . Poule B . C.A. Béglais / J.S. Sireuil du 20/01/2018

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 22/01/2019 qui **donne ce match à rejouer.**

La J.S. Sireuil sera créditée de 111 euros (111 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

### SENIORS REGIONAL 3

Match n° 20454708 . Poule C . La Roche-Rivières F.C. Tardoire / Limoges F.C. (3) du 12/01/2018

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 22/01/2019 qui **donne ce match à jouer.**

Le Limoges F.C. sera créditée de 81 euros (81 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 20455096 . Poule F . La Thibérienne / C.A. Brantômois du 20/01/2019

Match non-joué suite à un arrêté municipal.

Le C.A. Brantômois sera crédité de 27 euros (27 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 20455515 . Poule I . F.A. Pau Bourbaki / F.C. du Luy de Béarn du 13/01/2018

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 22/01/2019 qui **confirme le résultat.**

Match n° 20455763 . Poule K . Bleuets de Notre Dame de Pau / C.A. Pondaurat du 24/11/2018

La commission prend note du P.V. de la C.R. Appels du 14/01/2019 qui **donne ce match à jouer.**

Cette rencontre est fixée le samedi 16/02/2019 à 19h00.

### FEMININES REGIONAL 1

Match n° 20565655 . Poule B . Bergerac Périgord F.C. / E.S. Canéjan du 13/01/2018

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 22/01/2019 qui **confirme le résultat.**



Présidence,  
**Daniel GUIGNARD**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 25/01/2019 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.